

**TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

1.Sauf dispositions contraires expressément acceptées par UBIDATA, lors de la commande, toutes nos offres, interventions et prestations sont exclusivement régies par les présentes conditions générales de vente et de service (ci-après les CGVS) qui sont seules d'application, notwithstanding tous autres documents émanant du Client. Il ne peut y être dérogé que par une disposition du contrat à conclure entre UBIDATA et le Client (ci-après le Contrat). Tout autre document, que les CGVS et notamment catalogues, publicités, listes de prix, site internet, notes, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle et peut, à ce titre, être modifié par UBIDATA sans préavis.

Les CGVS sont réputées connues et agréées par le Client qui s'engage à les respecter sans réserve par le simple fait de sa commande.

Les CGVS peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par UBIDATA, les modifications étant alors applicables uniquement à toutes commandes postérieures.

2.Les offres de UBIDATA sont valables pour une durée d'un mois à partir de la date figurant sur l'offre. Les prix sont valables uniquement pour les quantités indiquées.

3.Tous les prix s'entendent nets en euros, TVA et toutes autres taxes, frais de transport et d'assurance fret non compris.

4.Sauf convention contraire, toute commande donne lieu à un acompte de minimum de 30% du prix total de la commande, lequel sera conservé à titre de dédommagement en cas d'annulation, sans préjudice de l'article 9. 1

5.Sauf convention contraire, les délais de livraison et de réalisation ne sont donnés qu'à titre indicatif, tout retard éventuel ne pouvant donner lieu à la résiliation du contrat ou à un dédommagement quelconque.

Le Client verra à fournir les éléments et informations nécessaires qui lui seront demandés par UBIDATA dans les délais convenus à dater de la confirmation de la commande. Le Client verra à fournir, autant qu'il est raisonnable, les dits éléments (textes, images, fichiers et données) à utiliser sous un format électronique approprié.

7.Tout demande de modification quant au contenu ou à l'exécution d'une convention spécifique doit faire l'objet d'une demande écrite du Client, accompagnée d'une brève description. Si UBIDATA juge que la modification est neutre du point de vue du budget et des délais, la modification sera réalisée dans le cadre de la convention spécifique concernée. A défaut, l'analyse détaillée permettant d'identifier et d'estimer le coût de la modification, ainsi que la modification en tant que telle, feront l'objet d'un avenant à la convention spécifique.

8.UBIDATA se réserve notamment le droit de suspendre sans préavis, à une ou plusieurs reprises, les licences d'utilisation accordées et/ou ses prestations jusqu'à ce que le Client ait satisfait à ses obligations. Ainsi, à titre exemplatif, toute infraction aux CGVS peut permettre à UBIDATA d'interdire avec effet immédiat au Client d'utiliser, de quelque manière que ce soit, tout ou partie des logiciels, fonctionnalités et applications réalisés par UBIDATA qui serait en possession du Client ou d'un tiers à l'intervention du Client.

9.En cas de résiliation d'une commande par le Client, UBIDATA aura droit, en tout état de cause, au paiement immédiat du prix de tout ce qui a déjà été délivré, réalisé ou presté, ainsi que, à titre d'indemnité forfaitaire de dédit, à une somme correspondant à 50% du prix prévu jusqu'au terme du contrat pour les travaux ou prestations non réalisés (en ce compris mais non limitativement les licences et développements), le contrat de service, d'hébergement, de support et/ou de maintenance commandés), et ce sans préjudice de la possibilité pour UBIDATA de réclamer des dommages et intérêts.

10.Sauf convention contraire, les éventuels contrats de licence, de service, d'hébergement, de support et/ou de maintenance sont conclus pour une durée minimum d'un an et renouvelables par tacite reconduction pour le même terme à moins que le Client ou UBIDATA ne renonce à la reconduction moyennant un préavis adressé par lettre recommandée à l'autre partie minimum 3 mois avant l'échéance du contrat.

11.Le montant des redevances dues en vertu des contrats de licence, de services, d'hébergement, de support et/ou de maintenance sera, en cas de tacite reconduction, indexé sur une base annuelle, le premier janvier ou à la date anniversaire du contrat si les licences sont renouvelées à une date autre que le premier janvier, selon l'indice statistique (base 2004) selon la formule ci après :

P1 = P0 (S1/S0) où

P1 = Prix révisé.

P0 = Prix à la date de la précédente révision ou prix d'origine

S0 = Indice publié à la date de la précédente révision ou indice d'origine

S1 = Dernier indice publié à la date de révision

12.Les redevances sont payables annuellement et anticipativement par le Client.

13.Les factures de UBIDATA sont payables au comptant et sans escompte, sauf conditions particulières. Le non paiement d'une somme due à son échéance entraînera application, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un intérêt de retard conventionnel au taux de 1% par mois, ainsi qu'à une indemnité conventionnelle et forfaitaire de 10% du montant restant dû, avec un minimum de 125 €. Seules les réclamations formulées par écrit dans le mois qui suit la facturation, sont recevables.

14.Même après acceptation d'une commande, UBIDATA peut refuser d'exécuter celle-ci ou exiger du Client la fourniture d'une garantie de paiement, si UBIDATA estime nécessaire après avoir pris connaissance de circonstances pouvant raisonnablement faire penser que le Client ne sera pas en état de payer totalement ou dans les délais ses factures.

15.Sont considérées comme causes de force majeure s'ils interviennent après la conclusion du contrat, et empêchent ou retardent l'exécution de tout ou partie de celui-ci, tout retard ou manquement des fournisseurs, transporteurs ou sous-traitants, rupture de stocks, ou toute autre circonstance tels que incendie, mobilisation, réquisition, embargo, interdiction de transfert de devises, insurrection, et toutes autres circonstances indépendantes de la volonté des parties.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus, doit avertir par écrit sans tarder l'autre partie de leur survenance aussi bien que de leur cessation.

La survenance de l'une de ces causes dégage de la responsabilité aussi bien UBIDATA que le Client.

Si une de ces circonstances se produit, les délais de livraison et/ou de réalisation sont prolongés d'une durée égale à celle de ces circonstances.

Si ces circonstances perdurent pendant plus de trois mois sans interruption, les parties pourront, de commun accord, résilier la commande affectée ou prendre toutes les dispositions utiles leur permettant de poursuivre une collaboration acceptable.

16.Les services fournis par UBIDATA ou l'utilisation des logiciels et/ou hardware livrés par UBIDATA peuvent être affectés notamment par des interruptions, perturbations, limitations, retards et autres problèmes inhérents aux fournitures d'énergie (électricité,...), aux systèmes de réseau (internet,...), de connexion ou de télécommunications (GSM, GPRS, ...) UBIDATA ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

17.Sans préjudice du droit positif relatif à la propriété intellectuelle applicable et, en particulier, relatif à la protection juridique des programmes d'ordinateurs, le Client s'interdit de traduire, d'adapter, d'arranger, de modifier ou de procéder à toute opération de reverse engineering du logiciel, de l'exporter, de le fusionner avec d'autres logiciels ou d'en créer des œuvres dérivées. Le Client verra notamment à consulter UBIDATA pour toute information concernant l'interopérabilité du logiciel avec d'autres logiciels. Cette obligation vaut mutatis mutandis pour le hardware livré par UBIDATA.

18.Le Client garantit à UBIDATA que toute utilisation qu'il entend faire des produits et services d'UBIDATA est conforme aux législations et réglementations (notamment relativement au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles) en vigueur dans les pays dans lesquels cette utilisation aura lieu. Dans la mesure la plus large autorisée par droit applicable, UBIDATA décline toute responsabilité à cet égard et le Client indemniserait irrégulièrement UBIDATA pour tous dommages, pénalités et frais en ce compris les frais de défense et d'expertise qu'une éventuelle utilisation illégale causerait à UBIDATA.

19.La responsabilité totale et cumulée de UBIDATA, quelle qu'en soit la cause, ne saurait excéder un montant égal au paiement du Client effectué dans le cadre de la commande concernée.

En aucun cas, même si UBIDATA a été préalablement avisé de la possibilité de tels dommages, il ne pourra être tenu responsable pour les dommages indirects, tels que le manque à gagner, l'augmentation des frais généraux, la perturbation de planning, la perte de profit, de clientèle, d'investissement en matériel ou d'économies escomptées, la

perte de données (le Client devant procéder à la sauvegarde de ses données), l'atteinte à l'image, ou pour toute réclamation introduite contre le Client par tout tiers.

20.La nullité ou l'inapplicabilité éventuelle d'une des clauses des CGVS, notamment en égard aux dispositions impératives du droit positif applicable, n'entraîne en aucun cas la nullité ou l'inapplicabilité de l'ensemble des CGVS. Dans ce cas, les parties s'engagent à première demande de l'une d'entre elles à substituer à la clause litigieuse une clause pourvue d'effets économiques équivalents, dont la validité ou l'applicabilité ne serait plus remise en cause.

21.Tout litige relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution des contrats conclus avec UBIDATA et des CGVS sera soumis à la compétence exclusive des juridictions de Bruxelles. Il sera fait exclusivement application du droit belge.

**TITRE II : SOFTWARE**

22.La présente section s'applique spécifiquement à toute concession par UBIDATA du droit d'utiliser un ou plusieurs logiciels développés par UBIDATA, ainsi qu'aux éventuels développements complémentaires nécessaires pour assurer l'interface du logiciel aux systèmes du Client.

23.Si UBIDATA est chargée de réaliser des développements complémentaires et/ou d'installer, paramétrer et mettre en service le logiciel, la livraison n'a lieu que lorsque UBIDATA estime qu'elle est prête à procéder à celle-ci.

La réception consiste en une validation des fournitures et de leur conformité par rapport aux spécifications et critères d'acceptation arrêtés dans le cahier des charges et/ou l'éventuel cahier de réception établi sur base de ce cahier des charges.

Cette validation sera effectuée par le Client endéans le délai prévu dans la convention spécifique, lequel ne pourra excéder 5 jours ouvrables.

En fonction du résultat de cette validation, elle donnera lieu à :

une réception complète si la fourniture fonctionne de manière conforme aux spécifications,

une réception avec réserve (ou réception provisoire) si les non-conformités par rapport aux spécifications sont non substantielles. UBIDATA corrigera ces non-conformités dans un délai raisonnable défini dans le procès-verbal de réception ; la réception définitive sera prononcée dès que tous les manquements constatés au moment de la réception provisoire auront été corrigés par UBIDATA,

un refus de réception si les non-conformités rendent la fourniture non utilisable ; dans ce cas, le Client indique les motifs du refus par écrit à UBIDATA au plus tard au terme de la période de réception. La planification d'une nouvelle phase de réception se fera en tenant compte du volume de corrections à apporter.

La réception ou le refus de réception donne lieu à un procès-verbal rédigé par UBIDATA. La réception sera accordée d'office (i) au cas où la fourniture serait utilisée par le Client avant la fin de la validation et la constatation de son résultat ou (ii) si le Client est resté en défaut de procéder à la validation endéans le délai de 5 jours visé ci-dessus.

24.Le Client déclare avoir pris connaissance des fonctionnalités du logiciel concerné et avoir eu le loisir d'examiner celles-ci ainsi que leur fonctionnement au cours de démonstrations et d'entretiens répétés, notamment avec les équipes fonctionnelles et techniques du Client. Le Client a ainsi pu constater l'adéquation du logiciel aux besoins de son entreprise, et UBIDATA ne donne aucune garantie à cet égard.

25.UBIDATA accorde au Client un droit d'utilisation non exclusif et incessible du logiciel visé au Contrat ainsi que des éventuels développements complémentaires réalisés pour le Client, et ce tant que le Client est en ordre de paiement des livraisons, redevances et prestations afférentes au Contrat ou à tout autre contrat qu'il a conclu avec UBIDATA.

26.Sauf convention expresse contraire, les Licences concédées n'autorisent qu'un usage interne et à titre personnel par le Client. Sauf ce droit d'utilisation, elles ne confèrent au Client aucun droit de propriété ou d'une autre nature. Le Client s'interdit en particulier de concéder, sous licence, vendre, revendre, transférer, céder, distribuer ou exploiter à des fins commerciales ou mettre autrement à disposition d'un tiers le logiciel ou les fonctionnalités ou applications.

27.Le droit d'utilisation du logiciel est concédé moyennant une redevance qui est due par le Client dès que le logiciel est installé sur une configuration du Client.

28.Le droit d'utilisation concédé par la présente convention est limité au Client au nombre de licences et aux profils utilisateurs tels que définis dans le Contrat. UBIDATA se réserve le droit d'inclure dans ses logiciels des mécanismes permettant la vérification du nombre de licences qui devraient être souscrites par le Client en fonction de l'utilisation des logiciels UBIDATA par ce dernier.

29.A tout moment à la demande du Client ou d'UBIDATA, et au moins une fois par an à la date de reconduction du contrat de licence, le nombre d'utilisateurs pour lequel la licence est accordée sera réévalué. Si le nombre d'utilisateurs effectifs est supérieur au nombre pour lequel la licence a été octroyée au Client, le Client devra s'acquiescer de la redevance pour les utilisateurs supplémentaires aux prix pratiqués au jour de la révision.

Si le nombre d'utilisateurs effectifs est inférieur au nombre pour lequel la licence a été octroyée au Client, le Client peut demander de revoir le nombre d'utilisateurs à la baisse. Dans ce cas, les licences sont définitivement perdues et ne donnent droit à aucun remboursement. Toute modification du nombre d'utilisateurs sera actée par la signature d'un avenant au Contrat, avenant qui mentionne également le nouveau montant de la redevance de maintenance.

30.Le Client déclare avoir pris connaissance de l'environnement technique nécessaire au fonctionnement du logiciel. Le droit de licence octroyé par UBIDATA ne concerne que les logiciels édités ou les développements réalisés par UBIDATA. Les licences des produits complémentaires tels que ceux de l'infrastructure technique et les systèmes tiers doivent être souscrites séparément par le Client auprès des fournisseurs de ces produits.

31.II est de convention expresse que UBIDATA ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dysfonctionnements provenant soit de l'insuffisance de la configuration informatique du Client, soit d'une incompatibilité d'un autre système utilisé par lui et, plus généralement, de l'environnement technique.

32.Sans préjudice des copies de sauvegarde s'avérant nécessaires, à titre de sécurité, dans le cadre d'un usage légitime du logiciel, il est fait interdiction au Client de reproduire de façon permanente ou provisoire un logiciel UBIDATA en tout ou partie, par tout moyen et sous toute forme. Le Client prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter la divulgation illicite de toute copie de sauvegarde.

33.Tout atteinte portée aux droits de propriété intellectuelle de UBIDATA, telle que cession, copie, duplication non autorisées ou contrefaçon, sans que la présente liste soit exhaustive, donnera lieu au paiement d'une indemnité irréductible et forfaitaire qui ne pourra être inférieure à 200.000.00 € par atteinte constatée, sans préjudice du droit de UBIDATA de poursuivre la réparation complète de son dommage. L'atteinte devra être constatée soit par un tiers indépendant, soit contradictoirement par le Client et UBIDATA.

34.UBIDATA garantit que les licences concédées ainsi que la documentation associée ou tout service fourni par UBIDATA dans le cadre du présent contrat, ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. UBIDATA tiendra le Client indemne de toute réclamation éventuelle d'un tiers à cet égard.

35.Le Client garantit qu'il dispose des droits et/ou autorisations nécessaires, et qu'il tiendra UBIDATA indemne de toute réclamation éventuelle d'un tiers qui prendrait avoir un droit intellectuel ou autre sur tout ou partie des éléments que le Client a reçus d'UBIDATA d'intégrer dans l'application commandée ou d'utiliser pour sa conception.

36.Le Client s'engage à avertir immédiatement UBIDATA de toute atteinte ou risque d'atteinte portée aux droits de propriété intellectuelle de celle-ci à la suite d'agissements de tiers.

**TITRE III : HARDWARE**

37.La présente section s'applique spécifiquement à toute fourniture de matériel ou hardware (ci-après les produits) par UBIDATA.

38.Sauf stipulation contraire, les produits sont vendus EX WORKS. A la demande du Client, UBIDATA peut toutefois se charger de l'expédition des produits par le fournisseur de son choix. Dans ce cas, la livraison s'opère par la remise des produits au transporteur et les frais et risques de transport sont à la charge du Client.

39.Toutes réclamations relatives à la non-conformité des produits (nature, quantités, défauts apparents, ...) doivent être formulées par écrit (au service technique ou à votre interlocuteur habituel) dans un délai de 3 jours ouvrables suivant réception des produits, sans négliger les recours contre le transporteur. Toutes réclamations relatives à des vices cachés doivent être formulées par écrit dans les 30 jours calendrier suivant réception des produits. Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la

réalité de ces réclamations, ainsi que le numéro de référence et la lettre de transport se rapportant aux produits. Faute d'être formulée dans les délais repris dans cet article, aucune réclamation ne pourra être prise en considération et les produits seront censés être définitivement acceptés par le Client.

40.Les produits ne pourront être retournés à UBIDATA qu'après qu'UBIDATA y ait expressément consenti par écrit. Seuls les produits en parfait état, dans leur emballage d'origine, mentionnant le numéro de retour préalablement communiqué par UBIDATA, seront acceptés. Le retour des produits s'effectue aux frais et risques du Client.

41.A défaut d'accord concernant le retour de produits, tous produits retournés seront tenus à la disposition du Client, à ses frais (notamment de stockage) et risques.

42.Le transfert de propriété des produits livrés au Client s'effectuera qu'après paiement intégral du prix en totalité et accessoire. Le Client s'abstient de disposer des produits livrés et, notamment, de les vendre ou de les donner en gage. De plus le Client avertira immédiatement UBIDATA de toute saisie des produits effectuée par un tiers. Tout défaut de paiement du Client donnera le droit à UBIDATA de reprendre possession des produits livrés.

43.Dans l'hypothèse où il s'agit de **hardware de tiers**, UBIDATA fournit les produits sous la seule garantie offerte par le constructeur, le Client reconnaissant avoir été informé des termes et conditions de cette garantie avant de passer commande. Le Client devra contacter directement le constructeur, sans passer par UBIDATA, qui refusera tout retour de produits dans ce cadre et ne pourra être tenue pour responsable d'une quelconque défaillance des produits ou du constructeur dans le cadre de la garantie, ni des conséquences en découlant pour le Client.

44.Dans l'hypothèse où il s'agit de **hardware d'UBIDATA**, une garantie d'un an pièces et main d'œuvre est assurée par UBIDATA (« la Garantie ») à dater de la livraison des produits. UBIDATA n'est tenue que d'une obligation de moyen dans le cadre de la Garantie. La Garantie se limite à la réparation ou au remplacement des produits reconnus défectueux par UBIDATA, le choix entre réparation et remplacement étant laissé à la seule appréciation d'UBIDATA, à l'exclusion de toute indemnisation de quelque nature que ce soit.

45.Dans le cadre de la Garantie, le retour des produits à UBIDATA s'effectue aux frais et risques du Client, tandis que la réexpédition des produits au Client s'effectue aux frais d'UBIDATA mais aux risques du Client.

46.La Garantie ne couvre pas les défauts ou mauvais fonctionnements qui trouvent leur cause dans l'installation (sauf lorsque celle-ci a été réalisée par UBIDATA), l'utilisation ou l'entreposage défectueux ou inadéquats des produits, l'insuffisance ou l'interruption de l'alimentation électrique ou des réseaux de communication, l'installation de logiciels tiers, l'ajout de dispositif complémentaire ou accessoire et plus généralement, toute modification ou transformation apportée aux produits par le Client ou un tiers.

47.S'il apparaît que les produits n'étaient pas défectueux ou que les défauts constatés ne tombaient pas dans le champ d'application de la Garantie, les frais d'intervention d'UBIDATA seront facturés au Client en régie, et les produits lui seront réexpédiés à ses frais et risques.

48.Le Client est responsable de la conservation et de l'utilisation des produits, quand bien même UBIDATA aurait accordé que ceux-ci soient livrés à un de ses sous-traitants ou à tout autre tiers.

**TITRE IV : TRAITEMENT DE DONNEES**

49.UBIDATA ne prend aucun engagement vis-à-vis du Client sur la quantité de données transmises, sauf dans l'hypothèse où le Client a opté pour un *all in fee* (les frais de communication étant compris dans les factures d'UBIDATA), sans préjudice dans tous les cas à d'autres fins que celles prévues par le contrat.

50.Le Client garantit qu'il a réalisé les démarches nécessaires en vue de se conformer aux dispositions légales relatives à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel pour être autorisé à collecter et faire traiter les données qu'il transmet à UBIDATA. La responsabilité d'UBIDATA est limitée à l'application des seules règles mentionnées ci-après.

UBIDATA veille à ce que pour les personnes agissant sous son autorité, l'accès aux données et les possibilités de traitement soient limités à ce dont ces personnes ont besoin pour l'exercice de leurs fonctions ou à ce qui est nécessaire pour les besoins du service.

UBIDATA veille à informer les personnes agissant sous son autorité des dispositions de la loi relative à la protection de la vie privée et ses arrêtés d'exécution, ainsi que de toute prescription particulière à l'égard des traitements des données à caractère personnel. UBIDATA veille à ce que ces mêmes personnes accèdent à des données à caractère personnel ne puissent les traiter que sur instruction du Client sauf en cas d'obligation imposée par ou en vertu de la loi, d'un décret ou d'une ordonnance.

Afin de garantir la sécurité des données à caractère personnel, UBIDATA prend les mesures techniques et organisationnelles requises pour protéger les données à caractère personnel contre la modification, l'accès et tout autre traitement non autorisé de données à caractère personnel. Ces mesures assurent un niveau de protection adéquat, compte tenu, d'une part, de l'état technique en la matière et des frais qu'entraîne l'application de ces mesures et, d'autre part, de la nature des données à protéger et des risques potentiels.

Le Client pourra à tout moment demander à consulter, corriger ou supprimer les données personnelles qu'il a transmises à UBIDATA par simple courrier postal ou électronique.

**TITRE V : MAINTENANCE**

51.La présente section s'applique spécifiquement à la maintenance par UBIDATA des logiciels et hardware livrés par elle, et couvre tant les opérations de maintenance planifiées par UBIDATA (maintenance évolutive) que les résolutions d'incidents à la demande du Client (maintenance corrective). Par incident il y a lieu d'entendre une interruption de service involontaire et d'une durée significative.

52.La maintenance évolutive sera réalisée d'initiative par UBIDATA chaque fois que cette dernière l'estime nécessaire. Néanmoins, UBIDATA veillera à informer préalablement le Client des date et heure de l'intervention (début et fin), ainsi que la description technique de l'intervention prévue.

53.En cas de survenance d'un incident, le Client en informera UBIDATA par écrit dans les plus brefs délais, et lui fournira une réponse aux questions standard figurant dans la liste type remise au Client au début de la relation contractuelle.

54.UBIDATA fera ses meilleurs efforts pour apporter une solution définitive à l'incident dans les meilleurs délais. Une fois qu'UBIDATA aura pu définir l'origine de l'incident, elle informera le Client du temps nécessaire afin de fournir à nouveau un service normal.

55.S'il s'avère que la cause d'un incident n'est pas imputable à UBIDATA mais bien au Client ou à tout tiers (opérateur télécom...), les prestations d'intervention afférentes au dit incident ne seront pas couvertes par la redevance de maintenance mais seront facturées aux tarifs d'UBIDATA en vigueur avec les frais de déplacement applicables. UBIDATA se réserve le droit d'adapter lesdits tarifs périodiquement et à son entière discrétion, sans en faire part préalablement au Client. A titre exemplatif, sont ici visés les interventions d'UBIDATA suite (i) aux actions négligentes du Client, de ses employés, agents, invités ou de tiers, échappant au contrôle d'UBIDATA, (ii) aux tentatives de réparation, de modification ou de maintenance par des personnes non habilitées par UBIDATA à la prestation de tels services, (iii) à l'utilisation de fichiers ou d'appareils non fournis par UBIDATA, (iv) à l'utilisation abusive par le Client...

56.Dans l'hypothèse où la résolution d'un incident nécessite la réparation ou le remplacement de hardware, ceux-ci seront facturés par UBIDATA aux tarifs applicables, sauf application de la garantie prévue au titre III. Le choix entre réparation et remplacement est laissé à la seule appréciation d'UBIDATA.

57.Les horaires normaux d'intervention pour la maintenance tant corrective qu'évolutive sont entre 8 heures et 17 heures du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés en vigueur. Toute autre intervention de maintenance à laquelle UBIDATA accepterait de procéder sera facturée au tarif alors en vigueur, applicable aux prestations rendues hors horaires d'intervention.

58.Même si UBIDATA a pour intention d'assurer la plus grande continuité possible aux services qu'elle offre, elle ne peut toutefois fournir aucune garantie à cet égard. En cas de survenance d'un incident, il appartient au Client de mettre en œuvre une procédure alternative.

59.UBIDATA dressera un rapport tant pour les opérations de maintenance corrective que pour celles de maintenance évolutives.